

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le **24 OCT. 2019**

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Valérie MICHEL
Téléphone : 05 59 01 64 19
Courriel : valerie.michel@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SB/LET191793M

Lettre recommandé avec AR n° 2C 117 653 0364 0

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2019-10-21-006 du 21 octobre 2019 autorisant les travaux de confortement des falaises de la côte des Basques sur la commune de Biarritz qui devra être affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois.

Vous voudrez bien me retourner le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété, attestant de l'accomplissement de cette formalité.

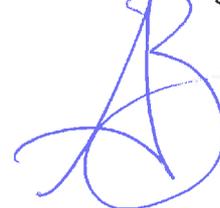
Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de quatre mois.

Ce document est à conserver aux archives de la mairie pour communication aux personnes éventuellement intéressées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer par intérim,
l'adjointe à la cheffe du service gestion
et police de l'eau,

Aurélie Birlinger



Monsieur Michel VEUNAC
Maire de la commune de Biarritz
12 avenue Edouard VII
BP. 58
64202 Biarritz Cedex



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale des
Territoires et de la Mer

Service Gestion et Police de l'Eau

SB/LET191793

Dossier 64-2019-00177

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le soussigné, Maire de la commune de Biarritz, certifie que l'arrêté, n° 64-2019-10-21-006 de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 21 octobre 2019,

portant autorisation environnementale pour les travaux de confortement des falaises de la côte des Basques à Biarritz

a été affiché par mes soins pendant une durée minimale d'un mois à compter de sa réception en Mairie, soit du _____ au _____

Fait à _____, le _____

(cachet de la Mairie)

Le Maire,

**Ce document est à retourner à la DDTM (SGPE - UTMA) une fois les formalités remplies
Cité administrative - Boulevard Tourasse - CS 57577 - 64032 PAU CEDEX**